



Albi, le 15 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANIFESTATIONS DU 17 NOVEMBRE 2018 DANS LE TARN

ORGANISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dans le prolongement des appels à la mobilisation lancés, en particulier sur les réseaux sociaux, différentes actions revendicatives sont prévues samedi 17 novembre 2018 dans le Tarn.

En prévision de ces événements, Jean-Michel MOUGARD, préfet du Tarn, a réuni les forces de l'ordre et les gestionnaires de réseaux afin de définir les dispositifs de régulation nécessaires.

En outre, M. le préfet activera, dès 6h30 samedi, le centre opérationnel départemental (COD) où seront présents les forces de l'ordre (police et gendarmerie), le SDIS et les gestionnaires routiers notamment, afin de suivre ces événements et de coordonner les actions à mettre en oeuvre.

Les forces de l'ordre dont les effectifs ont été renforcés, à hauteur de 65 fonctionnaires de police et 50 militaires de la gendarmerie nationale, seront déployées sur l'ensemble du département.

Il est rappelé que toute manifestation doit, pour être légale, avoir été déclarée en préfecture 3 jours avant l'événement. Leurs organisateurs qui en portent la responsabilité doivent s'assurer de leur encadrement, de l'absence de troubles à l'ordre public et de la sécurité des manifestants. C'est dans ce cadre que s'inscrit la liberté de manifestation.

A défaut, des sanctions pénales pourront être prises. Pour les organisateurs, les peines peuvent s'élever à 6 mois d'emprisonnement et 7.500 € d'amende (article 431-9 du Code pénal).

Les personnes participant à des actions de blocage routier s'exposent, le cas échéant, à des poursuites pour entrave à la circulation (article L412-1 du Code de la Route). Il s'agit d'un délit passible d'une peine de 2 ans de prison, de 4.500 € d'amende et d'un retrait de 6 points sur le permis de conduire.

Partout où il y aura un blocage et donc un risque pour les interventions de secours et de sécurité mais aussi pour la libre circulation, le dialogue sera d'abord privilégié par les forces de l'ordre. En cas de débordement ou d'atteinte à la sécurité des personnes ou à l'ordre public, elles seront amenées à faire preuve de fermeté.

Enfin, le préfet du Tarn invite les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence lors de leurs trajets du 17 novembre 2018, notamment à proximité des points de blocage, et à privilégier, ce jour-là, les éventuels itinéraires indiqués par les gestionnaires de réseaux, les forces de l'ordre ou la préfecture.

Contacts Presse :

Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>